

Règlement du jeu « Objectif Commerce » Du 1^{er} au 16 octobre 2021

ARTICLE 1 :

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, située 3 rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges (société organisatrice) organise un jeu à destination des clients des commerçants, artisans et prestataires de services du territoire. Les participants sont invités à s'inscrire via un bulletin en ligne afin de gagner des bons d'achat et bons-cadeaux qui seront attribués par tirage au sort. Les bons d'achat sont à utiliser chez les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, dans le cadre de l'organisation du jeu « Objectif Commerce » qui se déroulera du 1^{er} au 16 octobre 2021.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée à titre habituel et permanent en France métropolitaine, y compris la Corse et les Dom Tom, à l'exclusion du personnel des commerçants participants et eux-mêmes.

Il ne sera pris en compte qu'un seul bulletin d'inscription par personne (même nom et même adresse).

Ni les organisateurs, ni le personnel, ni les familles des organisateurs ne peuvent participer à ce jeu.

ARTICLE 3 :

Pour participer à ce jeu, il suffit pendant la date de validité du jeu mentionnée ci-dessus de s'inscrire sur un bulletin d'inscription en ligne et de communiquer ses nom et coordonnées.

Les professionnels participants s'engagent à accepter tous les bons d'achat que les gagnants viendront utiliser dans leur établissement. Ils adresseront ensuite une facture à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour être remboursés, en respectant les délais et procédure qui leur seront communiqués.

ARTICLE 4 :

Les lots à gagner à l'occasion de ce jeu sont les suivants :

- **142 bons d'achat d'une valeur de 30 € l'unité, à utiliser exclusivement** dans les commerçants, artisans et prestataires de services partenaires du territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges listés ci-dessous :

Enseigne et commune :	ADRESSE	VILLE	
LA TABLE D'EOLE	9 PLACE JOLYOT DE CREBILLON	BROCHON	
AROMATICS - VILLA OPALINE	ROUTE NATIONALE 74 centre commercial Super U	BROCHON	
INSTITUT CLARISSE MERCEY	27 RUE LA PLANTE	BROCHON	
JUS DE COCO	ROUTE NATIONALE 74 centre commercial Super U	BROCHON	
sarl COQUILLE	14 RUE STEPHEN LIEGEARD	BROCHON	
ELOÏSE COIFFURE	2 CHEMIN DES CARRIERES	COMBLANCHIEN	
PIZZA COCO	11 PLACE DES DEPORTES	FIXIN	
CAPELLIA COIFFURE	13 PLACE DES DEPORTES	FIXIN	
CLOS DE BOURGOGNE	4 RUE RICHEBOURG	GEVREY-CHAMBERTIN	
PIZZA VOSTRA	6 RUE RICHEBOURG	GEVREY-CHAMBERTIN	
OPEN COIF	7 RUE SOUVERT	GEVREY-CHAMBERTIN	
LOA BEAUTE	12 PLACE DES MARRONNIERS	GEVREY-CHAMBERTIN	
LE CEP DE GEVREY	104 AVENUE DE LA GARE	GEVREY-CHAMBERTIN	
LE CLOS LENOIR 1623	ROUTE DE BEAUNE	GEVREY-CHAMBERTIN	
LA CIVETTE DE VINCENT	3 RUE DU GAIZOT	GEVREY-CHAMBERTIN	bons non valables sur jeux et tabac
DESTIN D'UNE BRINDILLE	1 RUE RICHEBOURG	GEVREY-CHAMBERTIN	
O POILS PARFAITS	12 RUE RICHEBOURG	GEVREY-CHAMBERTIN	
MODE ET CADEAUX	29 RUE RICHEBOURG	GEVREY-CHAMBERTIN	
LA JEANNETTE	1 RUE DU GAIZOT	GEVREY-CHAMBERTIN	
LE TUE-CHIEN	7 RUE RICHEBOURG	GEVREY-CHAMBERTIN	
PATISSERIE OLIVIER BOURAU	15 RUE DES BARAQUES	GEVREY-CHAMBERTIN	
MODELIACUS	15 GRANDE RUE	MEUILLEY	
CASTEL TRES GIRARD	7 RUE DE TRES GIRARD	MOREY-SAINT-DENIS	
MELANONGLES ET BEAUTE INSTITUT	2 ROUTE DE SAVOUGES	NOIRON-SOUS-GEVREY	
LES BOCAUX LOCAUX	3 ROUTE DE SAVOUGES	NOIRON-SOUS-GEVREY	
GAUDILLOT	42 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	

Enseigne et commune :	ADRESSE	VILLE	
ONDINE	6 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
LE TEMPS DE LA RÉCRÉ	7 RUE FAGON	NUITS-SAINT-GEORGES	
BOUTIQUE 15BIS	13 RUE FAGON	NUITS-SAINT-GEORGES	
L'ATELIER DU BIO	7-9 RUE DOCTEUR LOUIS LEGRAND	NUITS-SAINT-GEORGES	
JM CORDONNERIE	18 RUE FAGON	NUITS-SAINT-GEORGES	
Optique MIDOL-MONNET	17 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
LE BOUDOIR D'EUGENIE	15 RUE FAGON	NUITS-SAINT-GEORGES	
L'OR DU TEMPS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
PAIRE ET POINTURE	11 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
L'APPART	3 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
SARL AU BOUQUET NUITON	2 RUE HENRI CHALLAND	NUITS-SAINT-GEORGES	
LE JARDIN D'EVA	29 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
MMA	2 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
MON ANGE	35 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
SK STYLE	5 RUE SONOYS	NUITS-SAINT-GEORGES	
BY GEORGETTE - KYRIAD	RUE ST JOSEPH	NUITS-SAINT-GEORGES	
Boulangerie SAINT-GEORGES	4 RUE FAGON	NUITS-SAINT-GEORGES	
PAPETERIE CREATIVE NUITONNE	9 RUE FAGON	NUITS-SAINT-GEORGES	
PHARMACIE PELLEGRIN	5 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
JLM AUTO SERVICES	12 ROUTE DE DIJON	NUITS-SAINT-GEORGES	
L'IPRESSION	8 GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
IDENTITE COIFFURE	35 RUE THUROT	NUITS-SAINT-GEORGES	
O A OBJETS ANCIENS	2 PLACE DE LA REPUBLIQUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
PATISSERIE OLIVIER BOURAU	GRANDE RUE	NUITS-SAINT-GEORGES	
BOULANGERIE LANGLET	11 B GRANDE RUE	SAULON LA CHAPELLE	
VILL'HAIR COIFFURE	17 RUE DE CHAUX	VILLERS-LA-FAYE	
DOMAINE ARMELLE ET BERNARD RION	8 ROUTE NATIONALE	VOSNE-ROMANEE	

- **18 bons d'achat d'une valeur de 30 € l'unité, à utiliser exclusivement** dans les grandes et moyennes surfaces de plus de 300 m² suivantes :

Enseigne et commune :	ADRESSE	VILLE
INTERMARCHÉ	6 rue Caumont Bréon / route de Meuilley	NUITS SAINT GEORGES
CARREFOUR MARKET	12 rue Arnoult avenue de l'Europe	NUITS SAINT GEORGES
COLRUYT	2 rue de Bingen	NUITS SAINT GEORGES
ALDI	Avenue de l'Europe	NUITS SAINT GEORGES
BRICOMARCHÉ	2 rue Gustave Eiffel	NUITS SAINT GEORGES
GAMM VERT	12 rue Charles André Rémi Arnoult	NUITS SAINT GEORGES
DORAS	3 rue Arnoult avenue de l'Europe	NUITS SAINT GEORGES
SUPER U	Chemin du Saule - D 974	BROCHON
BI1	1 rue des Tilleuls	NOIRON SOUS GEVREY

- **4 lots « SPA et Saveurs – Menu Richebourg »** (pour 2 personnes) d'une valeur de 198 € le lot, à l'Hôtel Le Richebourg. Prestation valable 7 jours sur 7 jusqu'au 3 mars 2022.

ARTICLE 5 :

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 :

Pour bénéficier du lot, les gagnants devront remettre les bons d'achat aux commerçants lors de leur achat.

Les gagnants seront prévenus par SMS ou par mail et le lot gagné leur sera adressé par courrier postal à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription.

Date de validité des bons d'achat : 25 octobre au 27 novembre 2021.

ARTICLE 7 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Il entrera en vigueur dès le 1^{er} octobre 2021, date de début du jeu « Objectif Commerce » et se terminera le 16 octobre 2021.

ARTICLE 9 :

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

La liste des gagnants sera communiquée aux partenaires du jeu, associée à un numéro unique figurant sur le bon d'achat.

ARTICLE 10 :

La société organisatrice se réserve la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler purement et simplement le jeu, de remplacer le prix offert par un prix de même valeur. Elle décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état du lot.

La société organisatrice se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. Elle pourra en informer les joueurs par tout moyen de son choix.

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de son affichage et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

En cas de manquement de la part d'un participant, la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient, et ceci sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) lot(s) aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

La fraude entraîne l'annulation immédiate de la participation au jeu de son auteur. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION :

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires, la Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes vérifications qui lui sembleront utiles. Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

FAIT à Nuits-Saint-Georges,

le 29 septembre 2021